

Panneau obligation - Vêtements de protection obligatoires

Référence : A2180713

DESCRIPTION :

- Pictogramme ISO 7010 M010
- Vinyle auto-adhésif : intérieur
- PVC : vis ou double-face, intérieur/extérieur
- Dimensions : 297 x 105 mm, 450 x 150 mm
- Coloris : bleu
- Pictogramme blanc



INFORMATION PRODUIT

Panneau d'Obligation ISO EN 7010 "Vêtements de protection obligatoires" M010

Disponible en **vinyle souple**, pour une **utilisation en intérieur**, et en **PVC**, pour une **utilisation en intérieur et en extérieur**. Le modèle en **vinyle est auto-adhésif** tandis que le modèle en **PVC est à fixer avec du double-face ou par perçage et vissage**.

Notre pictogramme **M010 Vêtements de protection obligatoires** permet de signaler aux salariés qu'ils ont l'obligation de porter des vêtements de protection lorsqu'ils accèdent à certaines zones du bâtiments ou lors de certaines activités comme la peinture, pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Il peut aussi s'agir de vêtements protégeant de produits chimiques.

Plusieurs dimensions sont proposées pour satisfaire vos besoins en terme de signalétique. La dimension à choisir dépendra alors de votre **espace**, de la **distance de lecture** et de la **hauteur du pictogramme**.

De plus, ce pictogramme est **conforme à la norme ISO 7010**, une norme internationale visant à l'**harmonisation de la signalisation de sécurité** pour la délivrance d'un message universel compréhensible par tous.



Caractéristiques

- **Matière :**
 - Vinyle Souple
 - PVC Laminé
- **Fixation :**
 - **Vinyle :** Auto-adhésif
 - **PVC :** Vissage ou double-face
- **Format :** Rectangulaire
- **Orientation :** Horizontale
- **Coloris :** Bleu
- **Pictogramme ISO 7010 :** M010 - Vêtements de protection obligatoires
- **Coloris Pictogramme :** Blanc
- **Dimensions :**
 - 297 x 105 mm
 - 450 x 150 mm
- **Utilisation :**
 - **Vinyle :** Intérieur
 - **PVC :** Intérieur et Extérieur

Norme ISO 7010

Ce pictogramme est **conforme à la norme ISO EN 7010**.

La [norme ISO EN 7010 sur les pictogrammes de sécurité](#) est **obligatoire depuis le 1er janvier 2014**. Elle harmonise la signalétique de sécurité afin de la rendre compréhensible par tous au niveau international.

Toute nouvelle installation de panneaux doit être conforme à cette norme et présenter les pictogrammes conformes.

Pour les panneaux déjà installés, la réglementation ne vous impose pas de les changer. Toutefois, il est **fortement conseillé de les mettre aux normes** pour éviter toute confusion.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A2180713 Dimensions - 297 x 105 mm, Modèle - Vinyle Souple Autocollant

Réf. A2180813 Dimensions - 450 x 150 mm, Modèle - PVC 2 mm

Réf. A2182113 Dimensions - 450 x 150 mm, Modèle - Vinyle Souple Autocollant

Réf. A2182213 Dimensions - 297 x 105 mm, Modèle - PVC 2 mm

